



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CAPES et agrégation

Question écrite n° 28873

### Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le déficit important de postes offerts aux concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'agrégation pour 1999. Suite au mouvement lycéen, le Gouvernement a promis de dédoubler des classes et d'intégrer de nouveaux professeurs, sans toutefois augmenter le nombre de postes aux concours. Il en résulte que des postes sont pourvus par des enseignants vacataires (étudiants au niveau de la licence ou possédant une maîtrise) et que des professeurs certifiés ne sont pas assurés d'enseigner la matière pour laquelle ils ont été formés. La réduction des postes au CAPES de philosophie s'élève à 50 %, le CAPES mathématiques perd 105 postes et celui d'anglais 430 postes, quant au CAPES sciences économiques 60 places sont offertes pour 3 000 préinscrits. Alors que les élèves et leurs familles aspirent à un enseignement de qualité et que la richesse de la connaissance des savoirs et des techniques est recherchée par les entreprises innovantes, cette situation est inacceptable. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de résoudre ces dysfonctionnements.

### Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré s'appuie sur des prévisions de recrutement, lissées sur cinq ans, qui prennent en compte, à la fois, les départs définitifs des professeurs, notamment en retraite, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les actuelles projections établissent les besoins annuels moyens en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 12 200 pour chacune des rentrées scolaires 2000 à 2004. Globalement, s'il est vrai que les 21 449 postes ouverts aux concours de recrutement d'enseignants du second degré de la session 1999 représentent 12 % de moins par rapport à l'année précédente, le nombre de postes offerts aux seuls concours externes ne diminue que de 6 %, s'établissant à 13 704 places. En ce qui concerne les concours de l'agrégation et du CAPES, les postes proposés aux concours externes s'établissent à 9 549 postes en 1999 contre 10 265 lors de la session précédente et restent supérieurs au besoin prévisionnel de recrutement. Il convient également de signaler que ce volume de postes est plus élevé que le nombre des lauréats constaté lors de la session 1998, à savoir 13 534 admis, dont 9 312 aux concours externes de l'agrégation et du CAPES en 1998. De plus, la baisse des concours externes concerne essentiellement des disciplines pour lesquelles l'ensemble des places ne sont jamais toutes pourvues, notamment en anglais, en allemand et en lettres classiques. A titre d'exemple, si 430 postes ont été supprimés au CAPES d'anglais, passant de 1 700 à 1 270 places entre les deux dernières sessions, il est nécessaire de rappeler que seuls 1 074 candidats avaient été reçus en 1998. Il a ainsi été mis un terme au gonflement artificiel des postes dans ces disciplines. Quant aux autres disciplines, si certaines d'entre elles, telles que la philosophie, les mathématiques ou les sciences économiques et sociales, enregistrent une diminution des postes offerts, il faut signaler que d'autres disciplines enregistrent une forte progression des postes proposés afin de faire face au besoin important en enseignants titulaires. Cette augmentation du recrutement concerne notamment les sciences physiques et l'espagnol, qui se voient attribuer respectivement cinquante et soixante postes supplémentaires, et surtout la discipline sciences de la vie et de la terre pour laquelle 560 places sont offertes en 1999 contre 470 lors de la session précédente.

## Données clés

**Auteur** : [M. Patrick Leroy](#)

**Circonscription** : Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 28873

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 avril 1999, page 2442

**Réponse publiée le** : 5 juillet 1999, page 4138